



PREAVIS N° 38 / 2015

de la Municipalité au Conseil communal  
relatif à une demande de crédit concernant le  
réaménagement de la rue du Grammont

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. PREAMBULE

Le Groupe E (compagnie d'électricité fribourgeoise), responsable de la mise en place sur la commune de Roche des installations liées au chauffage à distance (CAD), a averti la Municipalité de son désir d'entreprendre rapidement la pose de conduites dans la chaussée de la rue du Grammont.

Au vu des contraintes et gênes engendrées aux riverains par l'ouverture d'un chantier sur cette artère, la Municipalité a décidé de finaliser le dossier du réaménagement de l'ensemble des voies de circulation du village, débuté en 2007 et dont la rue du Grammont faisait partie intégrante. De ce fait, la Commune de Roche sera Maître de l'ouvrage. Les compagnies Swisscom SA, Romande Energie SA, Cablecom, le Groupe E et la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA seront contactées pour connaître leur éventuel intérêt à participer à ces travaux dans le cadre d'extension ou de réfection de leurs conduites. Si tel n'était pas le cas, la Municipalité a d'ores et déjà annoncé un moratoire de 10 ans sur ce tronçon routier (sauf travaux urgents). aucune nouvelle fouille ne sera autorisée, afin de forcer les entreprises et services précités à la réalisation des travaux et au renouvellement de leurs infrastructures.

En cas de présence dans les fouilles, tous les services participeront au prorata au financement des travaux de fouilles.

## 2. PROJET

La conduite d'eau potable existante en Eternit, d'un diamètre de 70 mm, ne répond plus aux directives de l'ECA en matière de défense incendie. Elle sera remplacée par une conduite en polyéthylène soudé PE 100-PN 16 diamètres extérieur 160 mm / intérieur 141.0 conformément au PDDE (plan directeur pour la distribution de l'eau potable) et entièrement enrobée de sable fin lavé. Tous les raccordements privés seront pris en charge par la commune jusqu'en limite de propriété. En cas de mauvais état de la conduite existante, un devis pour le propriétaire sera établi pour sa réfection jusqu'à son bâtiment.

La part des travaux relative à l'eau potable sera subventionnée par à hauteur de 17,5% pour le remplacement de conduites (raccordements des privés déduits).

Un collecteur d'eaux usées en PVC diamètre 200 mm et un collecteur d'eaux claires en PVC diamètre 300 mm seront construits en remplacement du collecteur unitaire en TC (terre cuite) diamètre 25.

Ils seront entièrement enrobés de béton (type 4). Des chambres de contrôle seront positionnées pour permettre les raccordements des collecteurs privés ainsi qu'un bon entretien. Elles seront construites avec un fond PVC diamètre 80 et surmontées d'un anneau en béton diamètre 80 ainsi que d'un cône de réduction 80/60 et d'un regard en fonte 10 to. Le collecteur EC reprendra les eaux de surface de la chaussée. Certaines propriétés infiltrent directement leurs eaux claires dans le sol. Le souhait de la Municipalité est d'étendre cette méthode à l'ensemble des riverains, pour ce secteur. La possibilité d'infiltration sera étudiée de cas en cas ; chaque propriétaire étant tenu de séparer ses eaux, ces frais seront dès lors à leur charge.

La chaussée sera entièrement refaite. Elle sera composée d'une fondation en grave 1 de 30 cm d'épaisseur, d'une couche de support en enrobé ACT/ACB 22 N de 8 cm d'épaisseur et finalisée par un revêtement d'usure en AC 11 N de 3,5 cm. Le nouveau profil de la rue comprendra un dévers unique côté sud de 1,5%. Quatre grilles de récolte des eaux de surface avec un fond dépotoir seront espacées d'environ 30 m.

L'éclairage public sera également refait : trois nouveaux candélabres du même type que ceux posés dernièrement à la rue de la Bâtie et St. Bernard seront alimentés en sous-sol par la pose d'une gaine de protection de câble en PE 70/60 mm. Les candélabres existants seront démontés et les luminaires récupérés. Les bases actuellement sur les parcelles privées seront démolies et les nouvelles seront implantées en bord de chaussée.

### 3. COUT DES TRAVAUX

Le devis estimatif des travaux, établi par le bureau d'ingénieurs mandaté, se présente de la manière suivante :

Aménagement routier	CHF	75'640.00
Collecteurs séparatifs	CHF	157'720.00
Conduite d'eau potable (net, subvention ECA déduite)	CHF	84'420.00
Eclairage public	CHF	<u>20'690.00</u>
Montant total TTC (hors participation de tiers)	<b>CHF</b>	<b><u>338'470.00</u></b>

### 4. CONCLUSION

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les conclusions suivantes:

#### Le Conseil communal de Roche

- vu le préavis N° 38 / 2015 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit concernant le réaménagement de la rue du Grammont
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
- décide:
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement de la rue du Grammont ;
  2. d'autoriser la Municipalité à réaliser ces travaux pour un montant budgétaire de CHF 338'470.00;
  3. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
  4. d'amortir ces travaux par un prélèvement sur la réserve spéciale « Réseau d'eau » pour un montant de CHF 84'420.00 (ou égal à la charge générée aux travaux du service des eaux), par un deuxième prélèvement à la réserve spéciale « Travaux » pour un montant de CHF 100'000.00 et d'amortir le solde sur une durée de 10 ans.

Adopté en séance de Municipalité le 24 mars 2015

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
Chr. Lanz 



La secrétaire  
  
C. Pilloud

Délégué de la Municipalité : M. Eric Hoffmann, municipal